

ANNEXE AU RÈGLEMENT 2020/2021 DES P'TITES BOUILLES VILLEBONNAISES

MESURES SPÉCIALES COVID.

Les P'tites Bouilles Villebonnaises appliqueront les mesures gouvernementales liées à la petite enfance

Aucun enfant ou adulte ne pourra participer aux activités de l'association s'il présente des symptômes liés au covid (température au delà de 38°C, diarrhée, toux,.....).

Si un enfant ou un adulte présente des symptômes liés au covid après une activité, l'association devra en être informée. Celle-ci en informera ses intervenant(e)s et les autres participant(e)s.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes ainsi que la distanciation sociale entre adultes.

Les mains des enfants et des adultes seront lavées avant et après l'activité.

Les salles devront être aérées régulièrement.

Si le gouvernement devait changer ces mesures, nous appliquerons les modifications qu'il préconisera.

Voici les mesures spécifiques des P'tites Bouilles

L'effectif de l'association sera divisé en deux groupes bien distincts qui ne pourront pas se mixer (s'il y a trop d'absents dans un groupe, l'autre groupe viendra si possible faire l'activité).

Le groupe A : Christelle, Gloria, Evelyne et Sandrine

Le groupe B : Sylvie B, Sylvie N et Céline

Une liste de présence devra être rédigée à chaque séance.

Aucun adulte autre que les référent(e)s du groupe ou l'intervenant(e) ne sera autorisé à entrer dans la salle lors de l'activité.

Les référent(e)s devront prendre la température des enfants avant de venir à l'activité.

Les chaussures et poussettes resteront à l'extérieur de la salle.

Les jouets et le matériel seront lavés régulièrement. Chaque groupe aura sa caisse à jouets, à instruments et son tapis d'éveil.

Pour la sécurité de tous, chacun doit s'engager à respecter et faire respecter ces mesures.

Merci de signer ce protocole en indiquant la mention "lu et approuvé"

Nom du parent ou du référent

le

à

Signature: